

Numéro 2

ProMESS

PROJET MINES-ENVIRONNEMENT-SANTÉ ET SOCIÉTÉ

NEWSLETTER



Chiffre Clés (Pages 3 - 4)

Vie du projet (Pages 5 - 9)





Justin KAMGA

Coordonnateur de l'Organisation Forêts et Développement Rural (FODER)

Editorial

Grace au projet, les cadres des ministères en charge des mines et ceux de l'environnement ont vu leur capacité améliorée en géomatique, en suivi physique des activités d'exploration industrielle et des opérations de production semi-mécanisées de l'or. Ceci à travers les formations organisées avec l'appui des consultants chevronnés dans le domaine, car le but visé étant de renforcer le contrôle des activités minières. Par ailleurs, les communautés accompagnées ont été également outillées sur les mécanismes de dénonciation des cas d'exploitation minière présumée illégale, ce qui permet d'améliorer leur participation dans l'application de la loi à travers le suivi des activités minières.

Dans le but d'accroître les revenus des communautés riveraines et de les rendre moins dépendantes des activités minières, le projet a apporté un appui à ces dernières pour le développement des activités agricoles (banane plantain et manioc). Au terme de cette deuxième année du projet, les communautés engagées dans le développement de l'activité agricole comme alternative à l'activité minière ont créé une superficie de 8,7 ha pour le bananier plantain et 10,5 ha pour l'exploitation de manioc de variétés améliorées. Actuellement 7,5 ha de manioc et 7,5 ha de bananier plantain sont en pleine croissance.

A travers la dynamique équipe de facilitateurs sur le terrain et des membres des Comités de Veille Citoyenne (CVC) qui en plus de documenter les irrégularités dans le secteur minier et d'accompagner les bénéficiaires, se sont livrés dans l'apaisement des tensions sociales entre les opérateurs de l'exploitation minière semi-mécanisée et les artisans d'une part et d'autre part entre les opérateurs de l'exploitation minière semi-mécanisée et les communautés. Des tensions qui ont souvent conduit à des pertes en vies humaines et matériels. Parlant du cas des morts de manière spécifique, des décès ont été enregistrés dans des sites minières pour

raisons multiples : de noyades causées par des trous béants abandonnés par des exploitants miniers, et de suite d'éboulements de terrain. Parmi ces morts, figurent également des enfants dont l'âge varie de 02 à 13 ans. Par ailleurs, il convient de relever pour le déplorer une fois de plus, l'utilisation des armes à feu dans les sites d'exploitation minière comme outil de résolution de conflits entre employés et employeurs d'une part et d'autre part entre la population et l'exploitant. Au regard du nombre de morts enregistré du fait de l'usage des armes à feu, nous sommes en droit de nous interroger sur la pertinence de l'attribution des autorisations de port d'arme aux expatriés opérant dans le secteur minier, surtout dans un contexte social et sécuritaire précaire. Il est impératif de régler l'utilisation de ces armes.

Au-delà de cette page triste, le dénouement heureux que le projet a pu obtenir grâce à son assistance judiciaire dans l'affaire opposant les ayants droits de SAMBA Sosthène Brandon C/ METALICON CAMEROON SA et autres est encourageant. Car le 25 Août 2020, le tribunal de première instance de Batouri statuant publiquement et par défaut contre les prévenus et contradictoirement contre les ayants-droits de Samba Sosthène a déclaré les prévenus coupables des faits d'activités dangereuses et d'homicide involontaire. En répression, les a condamnés à 500 000 FCFA d'amendes chacun et condamne la société Metalicon SA à payer aux ayants-droits, la somme de 2.140.939 FCFA. SAMBA Sosthène Brandon, alors âgé de 12 ans avait trouvé la mort par noyade dans un puit minier ouvert et abandonné par la société METALICON CAMEROON SA dans la localité de Batouri. Cette condamnation ne fera certes pas revenir le petit SAMBA, mais elle constitue un signal fort pour les familles des victimes des trous minières ouverts et abandonnés à réclamer justice. Nous espérons que le cas du petit SAMBA incitera les autorités en charge des mines ainsi que les autorités judiciaires à prendre des mesures fortes à l'encontre des exploitants miniers ; auteurs des activités d'exploitation minière qui coûtent la vie à de nombreuses personnes, particulièrement celle des enfants...

Nos actions se poursuivent sur terrain, nous vous remercions de prendre connaissance des résultats déjà obtenus à l'issue de la deuxième année de vie du projet.

Bonne Lecture!

CHIFFRES CLÉS

15 000

Membres de 82 communautés riveraines des sites minières couverts par le projet ont été informées et sensibilisées sur des thématiques diverses : la déperdition scolaire liée à la présence des enfants dans les sites minières plutôt que dans les salles de classe pendant les périodes scolaires, les droits et responsabilités des communautés dans l'exploitation minière, l'importance et le rôle des communautés constituées en CVC, la dénonciation des illégalités, les dangers de l'exploitation, la nécessité du port des équipements de protection individuelle (EPI) dans l'exploitation minière, la réglementation minière ...

444

Artisans minières dont 153 femmes se sont constituées en 23 groupes à la suite des sensibilisations sur les thématiques relatives à l'importance de s'organiser en coopérative, l'importance de se conformer à la réglementation minière en obtenant les cartes d'artisans minières, cartes de collecteurs et autorisation d'exploitation artisanale. Ces groupements d'artisans sont répartis dans les arrondissements de Garoua Boulai, Meiganga, Yokadouma, Gari gombo, Batouri, Kentzou, Bétaré Oya, Ketté et Ouli. Les femmes constituent 34,5% des membres de ces groupes.

2160

Enfants de la maternelle et écoles primaires ont repris le chemin de l'école à la suite des sensibilisations faites dans les communautés et la création des écoles des parents par les CVC appuyés par FODER dans le cadre du projet.

80

Tables-bancs remis aux écoles dont 60 par le Projet ProMESS et 20 par le CVC de Bindiba dans le but d'encourager les parents à envoyer les enfants à l'école plutôt que de les laisser dans les sites d'exploitation d'or. Les dons suivants ont été faits dans les écoles : 20 tables-bancs et un tableau à l'école des parents de Ngoe-Ngoe, 10 tables-bancs à l'école publique de Kissi, 06 à l'école des parents de Yassa, 20 à l'école publique de Bindiba, 13 au CES de Bindiba et 07 à l'école publique de Boum à Bindiba.

21

Nouveaux cas de décès liés aux activités minières ont été enregistrés dans les zones d'intervention du projet. Avec ces nouveaux cas, l'on a atteint 157 personnes mortes de 2014 à avril 2021 du fait de l'exploitation minière. Parmi ces morts, 25 % sont dus aux noyades et éboulements de terrain causés par des trous à ciel ouvert laissés par des exploitants miniers. Parmi ces morts, figurent également des enfants dont l'âge varie de 02 à 13 ans.

23

C'est le nombre de regroupement de coopératives minières qui ont pu être accompagné

- **04 regroupements** (SCOOPS-AMIF, SCOOPS-AMIK, SCOOPS-AMIG, Femmes dynamiques de Sandji) sont constitués majoritairement des femmes et les bureaux sont gérés à 43,3% par des femmes.
- **03 coopératives** (SCOOPS-AMIF, SCOOPS-AMIK, SCOOPS-AMIG) fonctionnent selon le modèle coopératif
- **05 regroupements** (Union fait la force, KÔ ADJANG KÔ, YENAYI, groupe de Mbangbel, le groupe Baka-Bantou de Mboy) sont dynamiques, structurés et fonctionnels (tenue régulière et hebdomadaire des réunions, cotisation fonctionnelle, disponibilité et tenue des cahiers du groupe, existence des membres du bureau et bonne gestion du groupe, prise des décisions de manière démocratique, pratique de l'entraide etc...);
- **11 regroupements** (Groupe YENAYI, Groupe de Mbangbel, Groupe des artisans miniers de Mball, Bedobo, Béké route, Ketté, Zimbi, Ouli) bien que fonctionnels continuent leur travail de structuration et de dynamisation.

18

Nouveaux Comités de veille (CVC) ont été mis en place dans les arrondissements de Ketté, Ouli, Kentzou. Ces CVC mènent des actions dans l'intérêt de leur communauté notamment à : Mbile, Lolo 1, Mbouyé, Ndongotto, Banda (Kenzou); Wantamo, Lala, Gogazi, Bedobo, Boubara, Beke-route, Kette centre, Béké chantier, Kana-chantier; (Ketté); Bengue-tiko, Ouli centre, Tocktoyo, Zimbi (Ouli); ce qui porte à 57 CVC mis en place dont 18 pour les nouveaux arrondissements et 39 pour les anciennes zones d'intervention du projet.



VIE DU PROJET

Renforcement de capacité

542 personnes ont bénéficié des actions de renforcement des capacités dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Ces personnes se recrutent essentiellement parmi les cadres des ministères des mines, de l'environnement, des comités de Veilles citoyens (CVC), des journalistes (presse écrite, cybernétique, radio, télévision), et du personnel de FODER. Pour ce qui est des agents des ministères, les formations portaient entre autres sur le suivi physique des activités d'exploration industrielles et des opérations de production semi-mécanisées de l'or et sur l'utilisation de la géomatique comme outil de surveillance et de contrôle des activités minières. 25 cadres de ces ministères (soit 16 pour le MINMIDT et 09 pour le MINEPDED) ont pris part aux formations. Les hommes de médias, 13 au total, ont pu améliorer leur connaissance entre autres sur les risques de fraude et corruption dans la Chaîne de valeurs des industries extractives, les outils et Techniques d'investigation et le suivi des obligations légales et contractuelles. Quant aux CVC, ils ont été environ 500, tous artisans, à avoir été renforcés sur les différentes thématiques en lien

avec l'exploitation minière. Notamment les droits et responsabilités des CVC ainsi que la défense des droits de communautés, l'importance de suivre les activités minières dans leur village; importance pour les communautés de se conformer à la réglementation pour l'exploitation artisanale de l'or, la documentation des faits et les étapes d'une dénonciation, la négociation et la prévention des conflits; la collecte et la transmission d'information; l'interdiction du travail des enfants dans les sites miniers, etc.



Diffusion de l'étude « Cartographie des déficits d'intégrité dans la chaîne de valeur minière au Cameroun »

Elle a permis d'améliorer les connaissances du public au niveau local, national et international sur le niveau de transparence et du déficit d'intégrité dans la chaîne de valeur minière au Cameroun. L'étude a permis de constater le caractère « corruptogène »

du cadre légal, d'identifier les acteurs, les pratiques illicites qui ont fait leur nid dans la chaîne de valeur minière et de prioriser les actions à mener pour faire reculer ces pratiques...

Accompagnement des artisans et collecteurs

L'accompagnement des artisans miniers et des collecteurs dans le processus d'obtention des cartes d'artisans miniers, cartes de collecteurs et des autorisations d'exploitation artisanale a permis d'obtenir:

- 95 cartes d'artisans (16 cartes à Batouri et kentzou, 15 cartes à Bétaré Oya, 06 cartes à Yokadouma et Gari Gombo, 28 cartes à Meiganga, 30 cartes à Ketté et Ouli). Notons que 127 cartes dont 98 cartes d'artisans à Bétaré Oya, 29 cartes à Ketté et Ouli sont en cours d'établissement dans les délégations départementales des Mines du Lom et Djerem et la kadéi. Les frais d'attribution de ces cartes ont été payés par les artisans miniers. Et le nombre de carte d'artisans miniers en cours d'établissement reste peu élevé dû au fait que le DD-MINMIDT intérimaire de la localité de Bétaré Oya n'est pas disposé à signer ces cartes.
- 17 cartes de collecteurs dont 13 cartes à Meiganga (01 à Batoua Godolé, 05 à Meiganga, , 04 à Ngaoui, 03 à Fell), 04 cartes à Ketté.
- Une (01) Autorisation d'Exploitation Artisanale (AEA) de la coopérative richesse minière de Batouri. Les coopératives sont en cours de légalisation



Des réalisations sociales obtenues à la suite des actions de plaidoyer et lobbying

Les actions de plaidoyer et Lobbying menées par FODER et les CVC ont permis d'obtenir plusieurs réalisations sociales au sein des communautés minières. Il s'agit entre autres de :

- La construction d'une école et un forage aux rive-rains de Kana/Ketté par la société minière CHINA MINNING,
- La construction de 07 forages d'eau potable par les entreprises minières à Batouri-Kambélé. Les forages construits constituent des mesures de compensation en lien avec la dégradation des cours

d'eau engendrée par les activités d'exploitation minière.

- La construction d'une école des parents à Yassa (Canton Bindiba Garoua-Boulaï) par un opérateur de l'exploitation minière semi-mécanisée ; le nommé ALADJI BAWÉ,
- L'acquisition d'une motopompe offerte par le site manager à la coopérative la voix des sans voix de Gbanam grâce à la bonne collaboration entre FODER et le CAPAM.



Assistance juridique : issue favorable aux ayants droits d'une victime morte par noyade dans un trou minier



Quatre (04) ans après la mort par noyade du petit SAMBA Sosthène (âgé de 12 ans), dans un trou ouvert et abandonné après exploitation dans un site minier de l'entreprise METALICOM SA de nationalité grecque, le Tribunal de Première instance de Batouri (région de l'Est), a finalement reconnu coupable l'entreprise minière d'homicide involontaire. Cette sentence a été prononcée le 25 Août 2020, à la suite d'une longue procédure judiciaire intentée par la famille, avec l'appui de l'organisation Forêts et Développement Rural, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Mines-Environnement-Santé et Société (ProMESS). Le Tribunal de Première Instance (TPI) de Batouri statuant par défaut à l'égard des pré-

venus et contradictoirement à l'égard des parties civiles a également déclaré la société METALICOM SA et représentants coupables d'activités dangereuses et homicides involontaires. En répression METALICOM SA est condamnée à verser une amende de 500.000 FCFA. Et, aux ayants-droits, précisément la famille du défunt SAMBA l'entreprise minière devra payer des dommages et intérêts, fixés à 2.140.939 Fcfa. Bien que ces dommages et intérêts soient très faibles par rapport au préjudice causé, on peut néanmoins saluer cette décision de justice qui donne une lueur d'espoir aux communautés minières fréquemment victimes des abus des exploitants miniers.

Suivi des activités minières : Les dénonciations des comités de veille citoyenne (CVC) conduisent à des actions des autorités administratives



À l'issue de la deuxième année de mise en œuvre du projet, l'on a pu obtenir une vingtaine de dénonciations pertinentes qui, ont été portées par les membres des CVC ou communautés à l'attention de FODER et/ou des autorités administratives. Certaines de ces dénonciations ont donné lieu à l'intervention de l'administration pour leur résolution, à des règlements à l'amiable des différends opposant les communautés aux entreprises, à l'intervention des CVC dans la recherche de solutions endogènes, etc. Concernant l'intervention des

administrations, elle se résume entre autres par l'organisation des missions de contrôle, la pose des scellées sur le matériel des exploitants miniers présumés illégaux, des sommations pour réparation des préjudices. Au total, six (06) missions conjointes de contrôle des activités minières ont été réalisées par le personnel du Ministère des Mines, les Sous-préfets et les mairies. Le tableau ci-dessous présente de manière détaillée les types d'infractions dénoncées et les actions prises par les autorités administratives.

Infractions	Lieu de infraction	Autorités saisies	Actions de l'autorité
Exploitation minière sur le lit du fleuve Lom entre la frontière Bétaré-Oya et Bidinba	Entre Bétaré-Oya et Bidinba	Chef canton de Bidinba, le sous-préfet, le délégué de l'environnement et le commandant de brigade	<p>Une mission de contrôle a été effectuée (le 03 Avril 2020) par le sous-préfet, le commandant de brigade et ses éléments.</p> <p>Les engins d'exploitation ont été scellés par le sous-préfet et le commandant de Brigade</p>
Obstruction de cours d'eau entraînant l'inondation et la destruction des biens des populations	Mball	Le sous- préfet et le CAPAM	<p>L'entreprise a été contrainte de revenir ouvrir la digue afin de laisser l'eau circuler dans son lit.</p> <p>Les négociations se poursuivent afin de permettre aux membres de la communauté ayant subi des dommages (destruction d'un étang, d'arbres fruitiers et inondation de champs et matériels) d'être compensés par l'entreprise responsable.</p>
Installation illégale d'une entreprise minière dans un site pour exploitation	Gbakoussi du canton de Bidinba	Le chef traditionnel du canton Bidinba le maire de Garoua-Boulaï, le CAPAM et le commandant de Brigade	Deux engins d'exploitation ont été scellés à la suite de descente sur le site effectué par le Maire de Garoua-Boulaï, le représentant du chef canton de Bidinba, le CAPAM et le commandant de brigade.
L'utilisation abusive du cyanure par les exploitants miniers de nationalité burkinabé	Quartier Laï 2 à Bétaré-Oya Zimbi	Sous-préfet et le maire de Bétaré-Oya Maire de Ouli	<p>Les exploitants ont été sommés de quitter les lieux</p> <p>La scellée des installations des exploitants burkinabés</p>
Non paiement des taxes inhérentes à l'absence de la notice d'impact environnementale des sociétés PHOENIX MINING et MENCHENG I, II et III	Kambélé 2, Kambélé 3, Mongonam, Pater et Batouri centre	Le Maire de la commune de Batouri	Des scellés ont été apposés sur les sites de quatre sociétés et deux fours de fonte d'or pour non-paiement des taxes inhérentes à l'absence de la notice d'impact environnementale

Géo référencement des sites d'exploitation minière

Les données géo référencées de 12 sites d'exploitation minière semi-mécanisée et 06 sites d'exploitation minière Artisanale ont été collectées pour le suivi de l'exploitation artisanale et à petite échelle de l'or. 205 coordonnées géographiques et 29 Tracking des zones d'extension de l'activité minière ont été collectées dans 09 des 10 arrondissements du projet.





European Union



«Le contenu de cette lettre d'information relève de la seule responsabilité de FODER, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'union européenne».





FODER

BP.: 11417 Yaoundé - Cameroun

Tél.: 00 237 242 00 52 48

E-mail: forest4dev@gmail.com

www.forest4dev.org

-  forêts et développement rural
-  forêts et développement rural
-  forêts et développement rural
-  @forest4dev

Ours

Supervision:

Justin KAMGA

Justin CHEKOUA

Conception et rédaction:

Christelle KOUETCHA

Relecture:

Solange Bella Alima

Rodrigue NODEM

Martin TAKOU

Rachel NWAHA

Mise en page: Freedefo

Germain Fotié

672 17 22 22 / 691 71 06 40